PS · PATRIMOINE ET FISC

Yamina Benguigui

Ministre déléguée à la Francophonie (2012-2014) — affaire Déclarations de patrimoine et d'intérêts

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

A omis des participations dans une société belge dans ses déclarations à la Haute Autorité pour la transparence.

Où en est la justice

> **Deux mois de prison avec sursis, 5 000 € d'amende et un an d'inéligibilité. Première condamnation sous la loi transparence de 2013.**

Source

COUR D'APPEL DE PARIS, 27 SEPTEMBRE 2016 ; COUR DE CASSATION, NOVEMBRE 2017

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales